

# Conditions d'admissibilité

## 20 % de BONIDOLLARS additionnels

Chaque année, le détenteur d'une carte Odysée World Elite Mastercard et Odysée Visa Infinite Privilege (les « cartes admissibles ») peut recevoir 20 % de BONIDOLLARS additionnels sur les BONIDOLLARS accumulés entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre (la « période de référence »). Cette bonification est limitée à un maximum de **200** BONIDOLLARS additionnels par période de référence et par compte de carte de crédit. Par conséquent, la bonification maximale demeure de **200** BONIDOLLARS additionnels, même lorsque plusieurs cartes admissibles sont émises sur un même compte. Cette bonification est également assujettie aux conditions suivantes :

- a) le détenteur du compte doit être membre particulier d'une caisse affiliée à la Fédération des caisses Desjardins du Québec ou à la Fédération des caisses populaires de l'Ontario inc. au 31 décembre précédent le versement de la bonification et pour cette raison, le détenteur consent à ce que la Fédération recueille auprès de ces caisses les renseignements nécessaires à son sujet afin de vérifier son admissibilité ; et
- b) le paiement minimum dû indiqué à chaque relevé de compte doit avoir été acquitté à l'échéance en tout temps pendant la période de référence ; et
- c) au 31 décembre, le détenteur doit détenir une carte admissible et le compte de la carte admissible doit être ouvert au moment du versement de la bonification, lequel est effectué dans les **60** premiers jours de la période de référence suivante ; et
- d) en cas de changement de carte pendant une période de référence, la bonification annuelle est calculée seulement sur le montant des BONIDOLLARS accumulés sur les cartes admissibles.

### Exemple 1

Migration d'une carte Or Élégance à une carte Odysée World Elite : Seuls les BONIDOLLARS accumulés sur le compte Odysée World Elite seront pris en compte dans le calcul de la bonification.

### Exemple 2

Migration d'une carte Odysée World Elite à une carte Odysée Visa Infinite Privilege : Les BONIDOLLARS accumulés sur les 2 cartes seront pris en compte puisque les 2 cartes sont admissibles à la bonification.